

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 14 décembre 2009 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Tousignant, Irma Quirion, Manon Bougie et Marie-Ève Dutil, messieurs les conseillers Serge Thomassin, Jean Perron, Marcel Drouin et Lionel Bisson.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire François Fecteau.

Sont aussi présents messieurs Marcel Grondin directeur général et Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 37.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N° 09-5785

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier en ajoutant les items suivants :

- 7.29 Éclairage de rue – phase II.
- 7.30 Demande de paiement numéro 2 pour la couche de surface à l'enrobé bitumineux et réfection partielle des chaussées - Amélioration de la route 173, de la 159^e Rue à la 193^e Rue.
- 7.31 Remerciements et félicitations aux organisateurs des festivités entourant la venue de la flamme olympique à Saint-Georges.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 09-5786

Séance ordinaire du 23 novembre 2009

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2009 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2009 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

CONSULTATION PUBLIQUE :

RÈGLEMENT NUMÉRO 341-2009

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 341-2009 amendant le Règlement de zonage 150-2005 afin de créer la zone RB-541**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. M. Luc Rivard, représentant de citoyens des 163^e et 167^e Rues, dépose au conseil une pétition signée par des résidants s'opposant à la modification proposée. M. Jean M^cCollough greffier, mentionne qu'il a reçu une demande du promoteur à l'effet d'agrandir la zone permettant les jumelés jusqu'à la limite de sa terre.

RÈGLEMENT NUMÉRO 342-2009

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 342-2009 amendant le Règlement de zonage 150-2005 concernant les centres de tri**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

DÉROGATION MINEURE/LOT 3 365 875, BOULEVARD LACROIX

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la **demande de dérogation mineure pour le lot 3 365 875 situé sur le boulevard Lacroix afin de permettre la construction d'un mur de soutènement en pierre d'une hauteur de 1,8 à 3 mètres de haut alors que la norme prescrite est de 1 mètre pour les murs en pierre**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

DÉROGATION MINEURE/1405, 25^e RUE

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la **demande de dérogation mineure pour le 1405, 25^e Rue Saint-Georges afin de permettre la construction d'un garage privé isolé d'une superficie de 62,4 m² alors que la norme prescrite est de 55,92 m²**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

DÉROGATION MINEURE/440, 107^e RUE

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la **demande de dérogation mineure pour le 440, 107^e Rue Saint-Georges afin de permettre l'installation de 3 enseignes sur mur alors que la norme prescrite est de 2, tout en respectant la superficie maximale d'affichage**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

DÉROGATION MINEURE/1500, 129^e RUE

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la **demande de dérogation mineure pour le 1500, 129^e Rue Saint-Georges afin de régulariser l'implantation d'un garage privé isolé dont le coin arrière est situé à 1,65 mètre de la ligne latérale alors que la norme prescrite est de 2 mètres**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE :

Je, Irma Quirion conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 348-2009 décrétant les prévisions budgétaires, taux de taxation, tarifications et autres pour l'année 2010**. (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 09-5787

Adoption du Règlement numéro 346-2009

ATTENDU : que le greffier résume le règlement et en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 346-2009 établissant la tarification aux restaurants du centre sportif Lacroix-Dutil et du centre de ski**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 346-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il y était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5788

Adoption du Règlement numéro 347-2009

ATTENDU : que le greffier résume le règlement et en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 347-2009 établissant la tarification d'un bien, un service, une activité ou autres avantages pour l'année 2010**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 347-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il y était au long reproduit.

ADOPTÉE

Monsieur le maire François Fecteau donne la parole à M. Camil Chouinard qui vient demander une aide financière pour le Club Rendez-vous.

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 09-5789

Approbation des comptes payables par le fonds d'administration et par le fonds des immobilisations

ATTENDU : les rapports préparés par M. Clément Poulin, c.a., directeur du Service des finances et trésorier, en date du 3 et du 10 décembre 2009, dans lesquels il recommande le paiement des comptes courants payables par le fonds d'administration au montant de 1 320 330,23 \$ et par le fonds des immobilisations au montant de 1 129 879,64 \$;

RÉSOLUTION N° 09-5789 (suite)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur des Finances et trésorier M. Clément Poulin, c.a., soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 2 450 209,87 \$ pour les chèques couvrant la période du 13 novembre au 12 décembre 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5790

Rejet des soumissions concernant la construction
d'infrastructures urbaines dans la 163^e Rue et 12^e Avenue

ATTENDU : que suite à un appel d'offre public pour des travaux d'infrastructures urbaines dans la 163^e Rue et la 12^e Avenue, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	968 433,64 \$
GIROUX & LESSARD LTÉE	987 142,85 \$

ATTENDU : que le montant de la plus basse soumission dépasse les prévisions budgétaires pour ce projet ;

ATTENDU : la lettre du promoteur Gestion Robert Bernard Inc. à l'effet qu'il ne donnera pas suite au projet de prolongement de la 163^e Rue au prix déposé dans la soumission du 1^{er} octobre 2009 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil rejette les soumissions reçues pour les travaux d'infrastructures urbaines dans la 163^e Rue et la 12^e Avenue.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5791

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture
de chemises et pantalons pour les policiers et pompiers pour l'année 2010

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation à 9 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
AU BON MARCHÉ (BERNARD) INC.	18 071,74 \$
MARTIN & LÉVESQUE INC.	18 557,43 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme, dans un rapport daté du 24 novembre 2009, que les soumissions reçues sont conformes et que la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **AU BON MARCHÉ (BERNARD) INC.** et recommande de l'accepter;

RÉSOLUTION N° 09-5791 (suite)

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 7 décembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **AU BON MARCHÉ (BERNARD) INC. pour la fourniture sur demande de chemises et pantalons pour les policiers et pompiers pour l'année 2010, au montant total de 18 071,74 \$** incluant toutes taxes applicables, le tout suivant les soumission déposées et les documents de soumission lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5792

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le renforcement de la toiture du centre sportif Lacroix-Dutil, phase 2

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation à 4 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
SCIERIE BERNARD INC.	17 700,00 \$
JEAN-LUC GROLEAU INC.	21 450,00 \$
LES CONSTRUCTIONS BINET INC.	23 703,75 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme, dans un rapport daté du 3 décembre 2009, que les soumissions reçues sont conformes et que la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **SCIERIE BERNARD INC.** et recommande de l'accepter;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 7 décembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **SCIERIE BERNARD INC. pour le renforcement de la toiture du centre sportif Lacroix-Dutil, phase 2, au montant total de 17 700 \$** incluant toutes taxes applicables, le tout suivant les soumissions déposées et les documents de soumission lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable à même le fonds d'administration – section immobilisations, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5793

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture sur demande de service d'un atelier mécanique pour les véhicules du Service de police

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
2868-2896 QUÉBEC INC. (GARAGE GRENIER MÉCANIQUE INC.)	13 156,43 \$
GARAGE GIGUÈRE & FILS	14 686,73 \$
GARAGE ANDRÉA ROY & FILS INC.	15 191,56 \$
DROUIN AUTOMOBILES LTÉE	20 896,83 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport, en date du 8 décembre 2009 que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **2868-2896 QUÉBEC INC. (GARAGE GRENIER MÉCANIQUE INC.) au montant de 13 156,43 \$** et nous recommande de l'accepter;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général spécial du 14 décembre 2009 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **2868-2896 QUÉBEC INC. (GARAGE GRENIER MÉCANIQUE INC.) au montant de 13 156,43 \$**, incluant toutes les taxes applicables, pour la **fourniture sur demande du service d'un atelier mécanique pour les véhicules du Service de police**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumission lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 13 156,43 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payable selon la demande réelle à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5794

Demande de dérogation mineure pour le lot 3 365 875, boulevard Lacroix

ATTENDU : que le propriétaire du lot 3 365 875, boulevard Lacroix Saint-Georges demande une dérogation mineure afin de permettre la construction d'un mur de soutènement en pierre d'une hauteur de 1,8 à 3 mètres de haut alors que la norme prescrite est de 1 mètre pour les murs en pierre;

ATTENDU : la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la dérogation mineure suivante pour le lot 3 365 875, boulevard Lacroix Saint-Georges :

permettre la construction d'un mur de soutènement en pierre d'une hauteur de 1,8 à 3 mètres de haut alors que la norme prescrite est de 1 mètre pour les murs en pierre

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5795

Demande de dérogation mineure pour le 1405, 25^e Rue Saint-Georges

ATTENDU : que le propriétaire du 1405, 25^e Rue Saint-Georges demande une dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage privé isolé d'une superficie de 62,4 m² alors que la norme prescrite est de 55,92 m² ;

ATTENDU : la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil refuse la dérogation mineure suivante pour le 1405, 25^e Rue Saint-Georges aux motifs suivants :

- il est possible de construire un garage qui respecterait les normes prescrites.
- accorder cette dérogation créerait un précédent trop important.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5796

Demande de dérogation mineure pour le 440, 107^e Rue Saint-Georges

ATTENDU : que le propriétaire du 440, 107^e Rue Saint-Georges demande une dérogation mineure afin de permettre l'installation de 3 enseignes sur mur alors que la norme prescrite est de 2, tout en respectant la superficie maximale d'affichage;

ATTENDU : la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la dérogation mineure suivante pour le 440, 107^e Rue Saint-Georges :

permettre l'installation de 3 enseignes sur mur alors que la norme prescrite est de 2, tout en respectant la superficie maximale d'affichage

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5797

Demande de dérogation mineure pour le 1500, 129^e Rue Saint-Georges

ATTENDU : que le propriétaire du 1500, 129^e Rue Saint-Georges Saint-Georges demande une dérogation mineure afin de régulariser l'implantation d'un garage privé isolé dont le coin arrière est situé à 1,65 mètre de la ligne latérale alors que la norme prescrite est de 2 mètres;

ATTENDU : la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure;

RÉSOLUTION N° 09-5797 (suite)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la dérogation mineure suivante pour le 1500, 129^e Rue Saint-Georges :

Régulariser l'implantation d'un garage privé isolé dont le coin arrière est situé à 1,65 mètre de la ligne latérale alors que la norme prescrite est de 2 mètres

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5798

Rejet d'un projet particulier d'occupation
d'un bâtiment au 17855, 1^{re} Avenue, Saint-Georges

ATTENDU : que la demande du propriétaire du 17855, 1^{re} Avenue à Saint-Georges, pour opérer une entreprise de carrosserie et de vente et installation de vitres et autres accessoires d'autos, également la vente d'automobiles à titre complémentaire et le requérant demande également de pouvoir utiliser les bureaux au 2^e étage pour du service à la clientèle légère, tel que agent d'immeubles, services informatique ou d'assurance;

ATTENDU : la résolution 09-5683 qui autorisait ce projet sous réserve des procédures relatives à l'adoption d'un projet particulier d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU : les représentations faites lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 9 novembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
DISSIDENTE madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU à la majorité

QUE ce conseil rejette le projet particulier d'occupation d'un bâtiment au 17855, 1^{re} Avenue, Saint-Georges, visant l'utilisation du bâtiment pour opérer une entreprise de carrosserie et de vente et installation de vitres et autres accessoires d'autos, également la vente d'automobiles à titre complémentaire et le requérant demande également de pouvoir utiliser les bureaux au 2^e étage pour du service à la clientèle légère, tel que agent d'immeubles, services informatique ou d'assurance.

QUE la présente résolution abroge la résolution 09-5683 adoptée le 28 septembre 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5799

Demande d'autorisation à la Commission de protection
du territoire agricole par Gestion Léo Lapointe Inc.

ATTENDU : la demande de Gestion Léo Lapointe Inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole à l'effet d'obtenir l'autorisation d'acquérir une partie de la propriété voisine appartenant à Mme Thérèse Veilleux;

RÉSOLUTION N° 09-5799 (suite)

ATTENDU : que cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme et répond aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU : que le requérant a été avisé que sa carrière/sablière existante sur le terrain voisin ne pourra être agrandie sur le terrain faisant l'objet de la présente demande;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil appuie la demande de Gestion Léo Lapointe Inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole afin que cette compagnie puisse acquérir une partie de la propriété voisine appartenant à Mme Thérèse Veilleux, soit environ 7 hectares et connue comme étant le lot 389 Partie, pour les raisons suivantes :

- ▶ ce terrain est de classe 7;
- ▶ le requérant possède déjà 40,58 hectares contigus ;
- ▶ cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme;
- ▶ cette demande n'aura aucune conséquence sur les activités agricoles existantes et sur leur développement puisqu'elle n'implique aucune nouvelle utilisation;

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5800

Acceptation d'un protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme de renouvellement des conduites (PRECO)

ATTENDU : la demande d'aide financière dans le cadre du programme de renouvellement des conduites (PRECO) auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour des travaux dans les rues de la Ville;

ATTENDU : que nous avons reçu du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le protocole d'entente pour une subvention dans le cadre du programme de renouvellement des conduites (PRECO) ;

ATTENDU : que ce protocole d'entente prévoit une subvention de 2 861 950 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relatif au programme de renouvellement des conduites (PRECO).

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5801

Acceptation d'un protocole d'accord avec la Gendarmerie royale du Canada dans le cadre de la tenue des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Vancouver 2010

ATTENDU : que la Gendarmerie royale du Canada, division « E » (Colombie-Britannique) demande à la Ville de permettre à certains de ses policiers de participer au déploiement de forces de polices pour assurer la sécurité aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Vancouver 2010;

ATTENDU : que les policiers de la Ville de Saint-Georges ont manifesté un intérêt à participer à ce déploiement de forces de sécurité;

ATTENDU : que tous les coûts relatifs à cette participation sont défrayés par la Gendarmerie royale du Canada;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le protocole d'accord avec Sa Majesté la reine du chef du Canada telle que représentée par la Gendarmerie royale du Canada, division « E » (Colombie-Britannique) pour le déploiement de policiers dans la province de la Colombie-Britannique à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Vancouver 2010.

QUE M. Hilaire Isabelle, directeur du Service de police, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

QUE ce conseil autorise la participation d'un maximum de deux policiers dans le cadre de ce protocole d'entente.

QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 09-5170 adoptée le 12 janvier 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5802

Acceptation d'un bail avec le cégep Beauce-Appalaches pour l'utilisation du stationnement situé à côté des terrains de soccer/football

ATTENDU : les discussions intervenues avec le cégep Beauce-Appalaches concernant l'utilisation en commun du stationnement des terrains de soccer/football de la Ville et situé au 1901, 114^e Rue;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le projet de bail à intervenir entre le cégep Beauce-Appalaches et la Ville concernant l'utilisation des stationnements situés à côté des terrains de soccer/football de la Ville au 1901, 114^e Rue, lequel projet de bail est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si il y était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5803

Appui au Centre communautaire de Beauce pour une demande de financement dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec

ATTENDU : que le Centre communautaire de Beauce demande une subvention dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec pour aménager un bâtiment acquis de l'organisme;

ATTENDU : que le Centre communautaire de Beauce a pour projet de regrouper des organismes communautaires de la région en leur fournissant un logement permanent à loyer modique;

ATTENDU : qu'il y a lieu d'appuyer la demande de subvention;

ATTENDU : que cet appui n'engage aucune aide financière de la part de la Ville;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil appuie l'organisme Centre communautaire de Beauce pour une demande de financement dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec pour des travaux d'aménagement au 2640, boulevard Dionne à Saint-Georges, conditionnellement à ce que le projet soit financé par le volet « stimulation de l'infrastructure ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5804

Appui à l'Union des producteurs agricoles pour un programme de subvention pour les systèmes d'évacuation des eaux usées des résidences isolées

ATTENDU : que les municipalités de la région ont entrepris des démarches pour assurer la mise aux normes des installations septiques des résidences non desservies par un réseau d'égout municipal sur leur territoire afin de respecter le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.8);

ATTENDU : que plusieurs propriétaires doivent faire des investissements importants pour se conformer à cette réglementation;

ATTENDU : que les municipalités, et indirectement les citoyens desservis par des réseaux d'égout municipaux, ont bénéficié de l'aide financière des gouvernements provincial et fédéral afin d'assurer la mise aux normes de ceux-ci;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil appuie le congrès régional de l'Union des producteurs agricoles de la Beauce dans leur demande aux gouvernements du Québec et du Canada pour mettre en place un programme permettant d'assurer aux citoyens ruraux qui doivent procéder à la mise aux normes de leur système d'évacuation et de traitement des eaux usées de leur résidence, une aide équivalente à celle obtenue par les citoyens en milieu urbain.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5805

Appui à Rendez-vous à la rivière pour l'an 2000 pour le projet de plantation de lilas sur l'île Pozer et au parc Veilleux

ATTENDU : le projet de plantation de 200 espèces de lilas différents par Rendez-vous à la rivière pour l'an 2000 sur l'île Pozer et au parc Veilleux;

ATTENDU : que le parc Veilleux est une propriété de la Ville de Saint-Georges;

ATTENDU : que ce projet se démarque tant par son originalité que par son impact sur la beauté et la renommée de la Ville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil appuie les démarches de Rendez-vous à la rivière pour l'an 2000 dans son projet de plantation de lilas sur l'île Pozer et au parc Veilleux, ainsi que dans sa démarche de demande d'aide financière auprès des gouvernements fédéral et provincial.

QUE ce conseil confirme à Rendez-vous à la rivière pour l'an 2000 qu'il autorise la plantation de lilas dans le parc Veilleux, propriété de la Ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5806

Appui pour la tenue du Championnat sénior provincial d'haltérophilie 2010

ATTENDU : que le club d'haltérophilie Les Dragons de la Polyvalente de St-Georges désire tenir le Championnat sénior provincial d'haltérophilie 2010, le 30 octobre 2010;

ATTENDU : que le club demande une participation financière de la Ville à cet événement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil appuie les démarches pour l'obtention du Championnat sénior provincial d'haltérophilie 2010 qui doit se tenir à Saint-Georges le 30 octobre 2010.

QUE ce conseil confirme au club d'haltérophilie Les Dragons de la Polyvalente de St-Georges qu'elle versera une aide financière de 1 000 \$ si l'évènement a lieu tel que demandé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5807

Demande de sollicitation dans les rues de la ville par le Club Inner Wheel de St-Georges

ATTENDU : la demande du Club Inner Wheel de St-Georges pour procéder à une collecte dans les rues de la ville le 21 mai 2010 de 16 h à 19 h à l'intersection de la 107^e Rue et du boulevard Lacroix ;

ATTENDU : la politique concernant la sollicitation dans les rues adoptée par le conseil municipal;

ATTENDU : que le Club Inner Wheel de Saint-Georges doit avoir la permission du ministère des Transports du Québec pour solliciter à l'intersection de la 107^e Rue et boulevard Lacroix;

RÉSOLUTION N° 09-5807 (suite)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le Club Inner Wheel de St-Georges à procéder à une collecte de fonds dans les rues de la ville le 21 mai 2010 pour une période de 3 heures maximales, de 16 h à 19 h à l'intersection de la 107^e Rue et du boulevard Lacroix, conditionnellement à l'autorisation du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5808

Demande du Club aéronautique de Beauce pour
la tenue du festival aérien en 2010

ATTENDU : que le Club aéronautique de Beauce a mis sur pied un comité organisateur pour l'organisation d'un festival aérien en 2010;

ATTENDU : que ce festival aérien est prévu pour le 24 juin 2010 et qu'il se tiendra à l'aéroport de Saint-Georges;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'utilisation du site de l'aéroport de Saint-Georges du 19 juin au 26 juin 2010.

QUE ce conseil autorise l'installation de barrières de métal pour délimiter un périmètre de sécurité à l'aéroport, le tout selon le nombre de barrières disponibles.

QUE ce conseil accepte en principe la participation du Service des incendies, du Service de police et de la Protection civile, pour assurer la sécurité lors de cet événement.

QUE ce conseil autorise le survol de la Ville par des appareils militaires et civils, du 22 juin au 25 juin 2010.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5809

Subvention à l'organisme Au p'tit café social

ATTENDU : les pertes et les besoins de relocalisation de l'organisme Au p'tit café social suite l'incendie de leur local situé sur la 1^{re} Avenue;

ATTENDU : que l'aide financière servira à la relocalisation du local;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement d'une subvention spéciale de 5 000 \$ à l'organisme Au p'tit café social pour la relocalisation de leur local.

QUE la somme de 5 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5810

Subventions aux organismes accrédités

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Carole Paquet, directrice des Loisirs et de la Culture, en date du 1^{er} décembre 2009, dans lequel elle recommande le paiement de subvention aux organismes accrédités selon la politique de subvention en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le versement des subventions aux organismes suivants :

- | | |
|--------------------------------------|----------|
| - Association du soccer mineur : | 1 126 \$ |
| - Escadron 890 des Cadets de l'Air : | 3 989 \$ |
| - Corps de Cadets 2625 : | 1 510 \$ |

QUE la somme de 6 625 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Serge Thomassin se retire des délibérations pour le prochain item pour cause de conflit d'intérêt.

RÉSOLUTION N° 09-5811

Prise en charge des activités du centre de ski par la Ville de Saint-Georges

ATTENDU : qu'en considération de la hausse importante des coûts d'exploitation du centre de ski, la Corporation du centre de ski de St-Georges 1981 Inc. a décidé de cesser l'opération du centre de ski;

ATTENDU : l'article 9 de l'entente entre la Ville de Saint-Georges et le Centre de ski St-Georges 1981 Inc., qui prévoit que la Ville peut prendre en charge l'opération du centre de ski en cas de cessation des opérations par la Corporation;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil prenne en charge l'opération du centre de ski de St-Georges, le tout conformément à l'article 9 de l'entente intervenue entre la Ville de Saint-Georges et la Corporation du centre de ski St-Georges 1981 Inc.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5812

Embauche de personnel temporaire pour le centre de ski de Ski de Saint-Georges

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel temporaire au centre de ski de Saint-Georges à titre de préposés à la neige artificielle et pour du travail de surveillance de salles;

ATTENDU : les recommandations de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture, de Mme Isabelle Gagnon, responsable du Centre de ski et de M. Jean-Yves Blais, directeur des Ressources humaines, à l'effet d'autoriser l'embauche de MM. Éric Deschamps, Maxime Perron et Jeffrey Rodrigue;

RÉSOLUTION N° 09-5812 (suite)

ATTENDU : que ces postes font partie de l'unité d'accréditation du centre de ski;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche des personnes suivantes pour le centre de ski de Saint-Georges, le tout conformément à la convention collective de travail des employés du centre de ski :

- . MM. Éric Deschamps et Maxime Perron
Préposés à la neige artificielle
du 24 novembre 2009 au 30 avril 2010
- . M. Jeffrey Rodrigue
Surveillant de salles
du 19 novembre 2009 au 30 avril 2010

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5813

Acceptation d'une lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de Beauce (CSD) – section employés de bureau, concernant le transfert de la répartition policière

ATTENDU : la décision du conseil de transférer la répartition policière à Lévis

ATTENDU : l'intention de la Ville d'offrir aux 4 employés réguliers (préposées aux télécommunications) un autre poste dans l'organisation;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte une lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de Beauce (CSD) – section employés de bureau, relativement à l'intégration des 4 employés réguliers (préposées aux télécommunications) à d'autres postes dans l'organisation, laquelle lettre d'entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était au long reproduite.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5814

Acceptation d'une lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de Beauce (CSD) – section employés de bureau, concernant l'intégration des employés du centre culturel Marie-Fitzbach

ATTENDU : la requête déposée par le Syndicat afin que soient considérées comme visées par l'accréditation certaines fonctions occupées par des employés du Service des loisirs au centre culturel Marie-Fitzbach;

ATTENDU : qu'il y a lieu de prévoir des conditions de travail spécifiques pour les employés visées par cette entente;

RÉSOLUTION N° 09-5814 (suite)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte une lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de Beauce (CSD) – section employés de bureau, concernant l'intégration des employées travaillant au centre culturel Marie-Fitzbach à la convention collective en vigueur, laquelle lettre d'entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était au long reproduite.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5815

Nomination d'un membre sur le comité de circulation
et sur le comité du transport collectif

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil désigne M. Jean M^cCollough directeur du Secrétariat général et greffier, à titre de membre du comité de circulation et du comité du transport collectif.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5816

Adoption du calendrier des séances
ordinaires du conseil de ville pour l'année 2010

ATTENDU : que suite à une modification de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2010 et le publier sur le territoire de la ville;

ATTENDU : le calendrier préparé par Mme Julie Cloutier greffier suppléant, le tout conformément au règlement 01-2001 concernant le déroulement des séances du conseil;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adopte, pour l'année 2010, le calendrier des séances ordinaires préparé par Mme Julie Cloutier greffier suppléant, lequel calendrier est joint à la présente pour en faire partie comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5817

Autorisation de travaux d'éclairage de rues 2009 – phase II

ATTENDU : qu'une somme de 60 000 \$ est prévue au plan triennal d'immobilisations pour l'année 2009 pour l'éclairage des rues secteurs urbains, et une somme de 50 000 \$ est également prévue pour l'éclairage des rues des secteurs fusionnés;

ATTENDU : qu'il y a lieu d'autoriser les travaux d'ajout d'éclairage de rues, phase II;

ATTENDU : la recommandation de M. Robert Gilbert, ing., directeur des Services techniques et Travaux publics, à l'effet d'autoriser ces travaux pour un montant de 9 573,94 \$ pour les secteurs urbains et de 727,71 \$ pour les secteurs fusionnés;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise les travaux d'ajout d'éclairage de rues – phase II, le tout conformément à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était au long reproduite, pour un montant total de 10 301,65 \$.

QUE M. Léo Fortin, technicien aux Services techniques soit autorisé à transmettre, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

QUE la somme de 10 301,65 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée par le surplus accumulé nouvelle ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5818

Demande de paiement numéro 2 pour la couche de surface à l'enrobé bitumineux et réfection partielle des chaussées - Amélioration de la route 173, de la 159^e Rue à la 193^e Rue

ATTENDU : les travaux pour la couche de surface à l'enrobé bitumineux et réfection partielle des chaussées sur la route 173, de la 159^e Rue à la 193^e Rue confiés à l'entrepreneur Pavages Abénakis Ltée;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ing. et directeur associé des Services techniques et de M. Serge Berberi, ing. de la firme Genivar Sec, à l'effet de procéder à la demande de paiement numéro 2 pour les travaux pour la couche de surface à l'enrobé bitumineux et la réfection partielle des chaussées sur la route 173, de la 159^e Rue à la 193^e Rue;

ATTENDU : que la recommandation comprend l'approbation de la demande de paiement numéro 2 au montant de 266 585,58 \$, dont une somme de 244 764,12 \$ payable par le ministère des Transports du Québec et 21 821,46 \$ payable par la Ville;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la demande de paiement numéro 2 au montant de 266 585,58\$ pour les travaux de la couche de surface à l'enrobé bitumineux et la réfection partielle des chaussées sur la route 173, de la 159^e à 193^e Rues.

QUE la somme de 21 821,46 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le règlement d'emprunt 269-2008.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5819

Remerciements et félicitations aux organisateurs des festivités entourant la venue de la flamme olympique à Saint-Georges

ATTENDU : le succès obtenu pour toutes les activités entourant la venue de la flamme olympique à Saint-Georges du 3 au 6 décembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET UNANIMEMENT APPUYÉ

QUE ce conseil remercie et félicite toutes les personnes qui ont œuvré au succès des différents événements concernant la venue de la flamme olympique à Saint-Georges.

QUE ce conseil remercie plus particulièrement le ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles, ainsi que le comité organisateur formé de mesdames Carole Paquet, Magali Plourde, Lisa Gagné, Anne-Marie Rodrigue, Brigitte Busque; et messieurs Roger Carette, Marcel Bérubé, Normand Lessard, Carlo Labbé, Jean-Sébastien Grenier, Simon Potvin et René Nadeau.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

Liste d'autorisation de dépenses

La liste d'autorisation de dépenses est déposée au conseil.

Liste de permis d'urbanisme et certificats

La liste des permis d'urbanisme et certificats pour le mois de novembre 2009 au montant de 4 692 400 \$ est déposée au conseil.

Résumé comparatif mensuel des permis émis

Le résumé comparatif mensuel des permis émis pour le mois de novembre 2009 est déposé au conseil.

Résumé comparatif annuel de la liste des permis et certificats

Un résumé comparatif annuel de la liste des permis et certificats jusqu'à la fin du mois de novembre 2009 est déposé au conseil.

Rapport d'activités du Service de la Sécurité Incendie

Le rapport d'activités du Service de la sécurité incendie pour le mois de novembre 2009 est déposé au conseil.

Rapport sur les mouvements d'aéronefs

Le rapport sur les mouvements d'aéronefs à l'aéroport de Saint-Georges pour le mois de novembre 2009, est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 7 items, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Aucun compte rendu.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à une période de questions. Mme Chantal Bélanger demande des informations concernant la pression d'eau au bas de la 82^e Rue.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 40, sur proposition de madame la conseillère Irma Quirion, appuyé par monsieur le conseiller Jean Perron, la séance est levée.

FRANÇOIS FECTEAU
Maire

JEAN M^cCOLLOUGH
Greffier
